

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

Réunion du 30 Janvier 2018

Membres présents :

Collège « professeurs » : Richard LE NAOUR, Guillaume GELLE, Sophie GANGLOFF, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Aomar HADJADJ

Collège « autres enseignants » : Olivier DUPERON, Ahlem ARFAOUI, Marie-Pierre CURUTCHET,

Collège « BIATSS » : Sandrine HENRY, Corinne JUPILLAT, Régis MARION

Collège « étudiants » : Chris BIGORGNE, Merve EROL

Personnalités extérieures : Arnaud ROBINET, Jocelyne DIAS, Annie BECRET

Membres représentés :

Isabelle VILLENA et Cécile BRION ont donné pouvoir à Richard LE NAOUR.

Carl ARNDT et Jean-Luc PROST ont donné pouvoir à Olivier DUPERON.

Cédric JACQUARD a donné pouvoir à Ahlem ARFAOUI.

Jimmy MOREL et Frédéric LOURDEAUX ont donné pouvoir à Aomar HADJADJ.

Emmanuel BONNET a donné pouvoir à Régis MARION.

Virginie BRULE-PINTAUX a donné pouvoir à Sophie GANGLOFF.

Sylvie CONTE et Didier MELAN ont donné pouvoir à Guillaume GELLE.

Emmanuel BONNET a donné pouvoir à Régis MARION.

Membres de droit :

Mme Hélène ŒUF, agent comptable

Invités de droit :

- Mme la Rectrice représentée par Mme Marie FERREAUX

- M. Jean PIERI, Directeur général des services

Invités : Marie-Odette VICTOR, Carole CORPEL, Marie OLIVIER, Prudence BARBERA, Laurent LUCAS, Benjamin LEGRAND, Honorine KATIR, Patrick RAVAUX, Essaid AIT BARKA, Philippe POPLIMONT, Pierre MILLET

Membres excusés : Isabelle HELIOT-COURONNE

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 Janvier 2018

1°) Points d'information

2°) Adoption du procès-verbal du CA du 19 Décembre 2017

3°) Election du VP délégué en charge du suivi des relations avec les membres de l'association

4°) Questions recherche

- Présentation du périmètre de la recherche au 1^{er} Janvier 2018
- Projet TIGA (pour information)
- Modification des critères d'attribution de la PEDR
- relevé de décisions de la commission recherche du 16 Janvier 2018 pour information

5°) Questions pédagogiques

- Capacités d'accueil Parcoursup 2018-2019
- Capacités d'accueil Portail Master 2018-2019
- Création d'un diplôme « Master Erasmus Mundus en Bioéconomie »
- relevé de décisions de la CFVU du 23 Janvier 2018 pour information

6°) Questions financières :

- Acceptation d'un don de 104 000 € effectué par la caisse régionale du crédit agricole du Nord-Est
- Dons et remise de prix
- Remise gracieuse

7°) Questions statutaires

- Statuts UFR odontologie
- Statuts de l'ESI Reims

8°) Statuts de la Fondation partenariale INNOVENT-E

9°) Désherbage des ouvrages de la BU

10°) Questions diverses

1°) Points d'information

M. le Président présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des administrateurs du CA pour cette nouvelle année 2018 aussi bien dans le cadre professionnel que dans le cadre personnel.

M. le Président précise que cette nouvelle année est importante pour l'université, avec la mise en œuvre du nouveau contrat d'établissement 2018-2022. L'année 2018 sera celle du nouveau projet de l'université, qui devra assurer avec l'ensemble des partenaires du site champardennais, des bases scientifiques solides ainsi qu'une réponse de proximité et de haut niveau pour les étudiants formés par l'Université.

- Décret de dissolution de la COMUE « Université de Champagne »: 27 Décembre 2017

M. le Président précise que ce décret de dissolution a été accompagné, le 30 Décembre 2017, du décret de création de l'association du regroupement champenois, qui comprend 14 membres actuellement. Trois membres sont en attente de rejoindre le regroupement, car ils n'avaient pas réuni les conditions nécessaires fixées par leurs instances pour le décret lors du passage au CNESER. Un décret modificatif prenant en compte ces éléments sera élaboré avant la signature du contrat. Ces trois établissements sont l'Ensam et Agro Paris Tech, en attente pour des raisons de gouvernance interne et l'institut de la marionnette à Charleville pour des questions d'agenda.

M. le Président indique que ce regroupement par association autour de l'URCA chef de file existe règlementairement. Depuis le 01 Janvier 2018, l'URCA est l'interlocuteur du ministère et de la Direction générale de la recherche et de l'innovation comme de la DGESIP pour la politique de site sur l'académie de Reims. A ce titre, M. le Président indique qu'il participera à l'atelier recherche le 14 Février 2018 prochain où la DGRI et les organismes feront part de leur vision du site et des perspectives pour l'ensemble des établissements, en tant que chef de file. La signature du contrat aura lieu en Juin 2018. Un certain nombre de points du projet stratégique seront mis en avant. Lorsque ce contrat sera finalisé, il sera présenté devant le CA, pour le volet concernant l'établissement URCA et puis le volet concernant le regroupement d'établissements autour de l'URCA. Sur le plan règlementaire, le CA de l'URCA devient souverain pour les décisions concernant la politique de site. Un processus de vote conforme concernant la politique de site a été mis en place.

M. le Président indique qu'une finalisation des documents s'opérera au mois de mars pour le volet site et établissement, afin d'être examiné par les instances compétentes dont le CT et le CA.

- Visite à l'URCA de M. Alain BERETZ, Directeur de la recherche et de l'innovation

M. le Président indique la venue le 15 Janvier 2018 de M. Alain BERETZ, Directeur général à la recherche et à l'innovation, qui a apprécié la visite des différents sites de l'URCA. M. le Président ajoute que cela contribue à faire changer l'image de l'université vis-à-vis de la tutelle. Cette construction de partenariats avec les grands organismes de recherche sera extrêmement importante dans les cinq ans à venir. Dans le volet trajectoire de site, une instance de concertation et d'orientation avec les grands organismes et les établissements de recherche du site sera mise en place afin d'élaborer une politique de moyens et de long terme.

- Présentation à Strasbourg des dispositifs de formation innovants mis en place dans les universités

M. le Président indique sa visite à Strasbourg, à l'initiative de la Ministre, pour la présentation des dispositifs de formation innovants des cinq universités du Grand Est, afin de partager les dispositifs existants et ainsi répondre au mieux aux attentes des étudiants. Cette journée a permis d'échanger sur la mise en place de la nouvelle loi qui fait l'objet de discussions et de contestations. M. le Président indique qu'il ne se prononcera pas sur le fond de cette loi. Il constate néanmoins qu'il est mis fin à travers la loi à un tirage au sort extrêmement injuste pour la sélection des étudiants dans les filières en tension. Il est souhaitable d'aller dans une direction où c'est à partir de projets personnels des étudiants que les équipes pédagogiques puissent, avec des critères définis, accompagner les étudiants dans leurs choix.

M. le Président fait part de l'engagement de l'université afin de pouvoir accueillir l'ensemble des étudiants de l'académie de Reims dans l'ensemble des filières, en tension ou non. Cela a été possible l'année dernière, avec une augmentation des capacités d'accueil de 70% en STAPS ainsi qu'en PACES. Il s'agit de la mission de service public qui est impartie à l'Université. Dans la mise en œuvre des dispositifs, une mobilité inter-académique est présente, qu'il va falloir observer. Il s'agit d'un point de vigilance.

M. le Président indique que des mesures d'accompagnement ont déjà été notifiées pour la mise en place de cette réforme. Cette mesure d'accompagnement consiste en un volet masse salariale pour l'année 2018 d'un montant de 224 000 € et un volet de fonctionnement d'environ 65 000 €, qui doivent répondre pour la rentrée 2018 à la mise en place de ces mesures. Ces deux enveloppes sont étendues en années pleines pour 2019. Ces mesures d'accompagnement concernent la mise en place de la réforme sur les premières années. M. le Président ajoute que le Portail Parcoursup (qui remplace APB) est ouvert. Les prochaines échéances auront lieu au mois d'avril où les équipes pédagogiques, suite à l'examen des dossiers, auront formulé des avis sur les choix des bacheliers.

Mme Aude LAQUERRIERE-LACROIX souhaite savoir de combien de temps disposeront les équipes pédagogiques. M. le Président indique que ce n'est pas encore défini. Il y aurait a priori environ deux semaines. **M. le Président indique qu'il s'agit d'un logiciel qui**

accompagne via plusieurs critères la proposition par un jury d'un avis. Cet avis est opposable par l'étudiant, donc il doit être pris en respectant les règles. Les aspects juridiques seront extrêmement importants dans cette phase de mise en œuvre. M. Le Président attire l'attention sur le fait que les recours des étudiants peuvent donner lieu à des dommages et intérêts et insiste sur l'importance de la régularité de ces actes sur le plan règlementaire.

Mme Annie BECRET indique que dans cette réforme le terme « attendus » est employé. M. le Président indique que l'Université a fait le choix de n'être que sur des attendus nationaux en considérant que les diplômes doivent avoir un caractère national et par conséquent cela n'était pas compatible avec la déclinaison sous forme d'attendus locaux très précis. Il a donc été fait le choix d'appliquer cette réforme le plus largement possible.

- Projet INNOBIO Eco 2

M. le Président indique qu'une information a été faite début janvier sur le fait que le Commissariat général à l'investissement ait retenu le projet de territoire d'innovation de grandes ambitions dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir afin de concourir à la 2^{ème} phase. Ce projet s'appelle INNOBIO Eco2 et fera l'objet d'un point lors de ce CA.

- Constitution de l'équipe administrative pour la Maison des Sciences de l'Homme

M. le Président indique que la constitution de l'équipe administrative a commencé ainsi que les bases de la discussion qui vont conduire à la préfiguration de la Maison des sciences de l'homme. Ces travaux sont en cours actuellement et il est souhaitable que cela soit complètement finalisé, avant la signature du contrat d'établissement.

2°) Adoption du procès-verbal du CA du 19 Décembre 2017

M. Aomar HADJADJ a deux remarques :

- D'une part, page 11, au niveau de la phrase « M. le Président indique que le Directeur de la composante ne souhaitait pas se prononcer. » M. Aomar HADJADJ indique que le Président n'avait pas reçu de réponse. La correction est faite en conséquence.

- Une modification au niveau de la 61^{ème} section est corrigée comme suit : « Génie informatique, automatique et traitement du signal ».

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du CA du 19 Décembre 2017, à l'unanimité.

3°) Election du VP délégué en charge du suivi des relations avec les membres de l'association

M. Olivier DUPERON indique que l'article 9 des Statuts de l'URCA dispose que les vice-présidents sont élus par le conseil d'administration, sur proposition du Président. L'élection a lieu à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

M. le Président propose la candidature de Mme Ahlem ARFAOUI, membre du conseil d'administration de l'URCA et ancienne membre du CA de la COMUE, université de Champagne. M. le Président indique que le projet s'inscrit dans la continuité et que Mme Ahlem ARFAOUI dispose de toutes les qualités requises afin d'incarner cette continuité et assurer ce lien avec les futurs 17 membres associés.

Présentation de Mme Ahlem ARFAOUI devant les administrateurs du CA.

Elle indique qu'elle aura pour missions :

- Mission de coordination de projets entre les membres et les différents établissements associés
- Articulation entre le Pôle Sud et le Pôle Nord (renforcer les collaborations avec les différents établissements), en collaboration avec Anne JUSSIAUME
- Mise en place des stratégies du contrat de site avec les vice-présidents afin d'avoir une cohérence contrat de site et association au sens large.

Mme Aude LAQUERRIERE- LACROIX souhaite savoir en quoi l'expérience de Mme Ahlem ARFAOUI au sein du CA de la COMUE peut être utile. Mme Ahlem ARFAOUI indique qu'en tant qu'ancien membre de la COMUE, elle a eu l'occasion d'avoir un contact direct avec les anciens membres (7 membres). Elle indique avoir vu les limites des actions menées au sein de la COMUE. Il est important de travailler sur des points précis, sur des projets en commun, en sachant que certains projets existent déjà (collaboration UTT/URCA). Il faut leur donner le cadre d'association et dynamiser la communauté universitaire afin de mener ensemble une cohésion sur l'ensemble du territoire.

M. Le Président indique qu'il était important, au vu du nombre de membres dans le regroupement d'avoir un interlocuteur permettant de représenter l'URCA dans les différentes instances. Il indique qu'il a souhaité faire en sorte d'établir les grands équilibres en termes de représentation de la communauté universitaire. M. le Président indique que c'est la raison pour laquelle il a proposé Mme Ahlem ARFAOUI, de sorte que l'équipe soit la plus paritaire possible et que les femmes soient représentées au même titre que les hommes.

*Sur proposition du Président, et après un vote à bulletin secret, le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne désigne **Mme Ahlem ARFAOUI** en qualité de Vice-Présidente déléguée en charge du suivi des relations avec les membres de l'association, **avec 20 voix pour et 7 voix contre.***

4°) Questions recherche

- Présentation du périmètre de la recherche au 1^{er} Janvier 2018

M. Laurent LUCAS fait une présentation PowerPoint du périmètre de la recherche au 1^{er} Janvier 2018.

M. Le Président indique que l'accréditation avait déjà été évoquée lors d'un précédent CA. M. le Président ajoute que l'offre de formation avait été présentée lors du CA du 19 Décembre 2017 et l'ensemble des propositions ont été acceptées par le Rectorat. Il avait été également question du périmètre des écoles doctorales retenu. Actuellement, un travail est fait sur le périmètre de la recherche, avant la signature du contrat.

M. Le Président indique en séance que le statut de l'UMR Institut Charles Delaunay va évoluer vers une formation de recherche par le CNRS. Il avait été convenu que l'URCA soit tutelle de l'Institut Charles Delaunay étant donné qu'il y avait une fusion (intégration du LRN dans l'Institut Charles Delaunay). Le fait que cette structure soit en évolution au sein du CNRS pose un problème pour associer l'URCA en tant que tel. La DGESIP a donc émis un avis favorable sur une équipe d'accueil. Une équipe d'accueil LRN sera créée vraisemblablement dans cette période. Une convention sera établie avec l'UTT et le CNRS sur les modalités de travail pendant ces années qui pourrait conduire à l'émergence d'un nouveau projet à l'horizon de cette phase transitoire. Actuellement, ce n'est pas encore finalisé. Cette thématique est prioritaire au niveau du projet de l'Institut Charles Delaunay, dans les priorités données afin de renégocier un label d'UMR à terme.

M. Aomar HADJADJ constate donc que le LRN sera une équipe d'accueil et en fonction des négociations avec le CNRS, il peut retrouver son label UMR. M. le Président indique qu'il faut une discussion avec le CNRS et l'UTT des conditions dans lesquelles le LRN fusionne soit sur le plan du travail mais pas des structures, dans le cadre d'une convention de partenariat, soit réellement. M. Aomar HADJADJ revient sur le GRESPI, le LISM et l'équipe STAPS et indique qu'il avait été question, lors du précédent CA d'une réévaluation dans 2 ans. M. Le Président indique que cela sera vraisemblablement sur dossier. M. Aomar HADJADJ souhaite savoir quand seront connues les modalités. M. Le Président indique que les modalités seront connues d'ici quelques mois.

M. Le Président précise qu'il y a également une discussion sur le soutien des plateformes de l'université de la part de l'INRA, qui permettrait d'héberger du personnel technique sur ces plateformes. M. Le Président souligne également la performance de l'unité de mathématiques qui a réussi à obtenir de nouveau le label CNRS pour 2 ans. Mme Jocelyne DIAS indique que le label est de plus en plus difficile à obtenir car la tendance n'est pas à la création de labels. M. le Président indique qu'il est assez confiant sur le fait qu'il puisse obtenir une UMR au terme de ce travail. M. le Président ajoute que cela a été possible car la fédération de recherche en mathématiques a permis d'héberger un Directeur de recherche du CNRS et c'est également le

choix qui s'opère sur la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société locale. En effet, une discussion est en cours sur un rapprochement possible avec l'Université de Lorraine afin de pouvoir la faire reconnaître dans le cadre d'une maison des SHS, soutenue par le CNRS. Cela pourrait permettre à terme la venue de personnels CNRS et la création d'une unité CNRS.

M. le Président indique que nombre de structures et de fédérations de recherche CNRS auxquelles l'URCA participe n'ont pas évolué, alors que la structure fédérative de recherche en mathématique n'existe plus. L'URCA est désormais membre de la fédération de recherche CNRS 4727 matériaux et nanosciences Grand Est. Cette nouveauté est liée au rapprochement de BIOS et du LISM sur la stratégie matériaux Grand Est.

M. le Président indique que l'URCA est co-accréditée sur l'école ABIES avec Paris Sud, Paris Est, Agro Paris Tech et l'INERIS comme membre associé.

M. le Président précise qu'il y a la demande de la DGESIP de mettre en place un collège doctoral qui aurait des missions en termes de communication, de formation transversale, d'animation et qui intégrerait les 4 écoles doctorales ainsi que celle de l'UTT qui continue d'exister en sciences de l'ingénieur.

M. Aomar HADJADJ indique que le projet initial était de 4 écoles doctorales, dont une avec l'UTT. M. le Président indique que l'UTT a une stratégie de rapprochement avec Sorbonne Universités qui pouvait intégrer le volet doctoral et c'est à la demande de l'UTT que ce projet de co-accréditation a été retiré.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir quand le Président va envoyer les lettres de mission aux directeurs d'unités. M. le Président indique que les lettres de mission sont en cours de finalisation et cela devrait être fait tout début février au plus tard. M. Richard LE NAOUR souhaite savoir quand pourront débiter les discussions de restructurations en termes de locaux, par exemple. M. le Président indique que les discussions ont déjà débutés, une étude technique est faite pour l'attribution des locaux. En effet, M. le Président indique qu'il faut déjà savoir qui occupe tel local et il faut un arrêté pour chacun des directeurs expliquant les locaux dont il a la responsabilité. Cette étude technique est conduite sous l'égide du directeur général des services et de M. Thierry LETELLIER pour l'identification des locaux actuels et des propositions vont être faites dans chacun des secteurs, avec des restructurations importantes envisagées en santé, autour du bâtiment 13 SHS et en sciences de façon plus marginale. En mettant en place les pôles d'applications, il faudra également que les équipes puissent bénéficier de bureaux. Les écoles doctorales sont articulées avec chacun des pôles et seront plus proches des chercheurs de ces pôles. Il est nécessaire, pour chaque pôle scientifique d'application, que le doctorat soit l'articulation entre les chercheurs et le volet formation. La finalisation de cette mise en place va être faite dans les mois à venir.

- Projet TIGA (pour information)

Présentation par Mme Honorine KATIR.

Elle indique que ce projet a été déposé dans le cadre d'une manifestation d'intérêt et pour lequel l'URCA a joué un rôle moteur. Cet appel a été lancé dans le cadre de la troisième vague du PIA, par la Caisse des dépôts, courant mars 2017.

L'objectif de la première vague a été de présélectionner une vingtaine de projets, avec 24 projets sur 117 déposés. Les sélectionnés à l'issue de cette première vague vont pouvoir bénéficier d'accompagnement technique, à hauteur de 400 000 € pendant 1 an afin de déposer un projet beaucoup plus abouti. La seconde phase d'évaluation aura lieu courant 2019 et déterminera 10 projets réellement lauréats qui bénéficieront d'un financement au travers de subventions à hauteur de 40%, de ce dont ils auront besoin.

Le projet s'appelle INNOBIO éco 2 et a été retenu à l'issue de cette première vague. Il dessert une grande ambition, inclusive, structurante et fédérative, au service du développement territorial. Ce projet est porté par un ensemble de communautés et de villes centres (Reims, Châlons-en-Champagne, Epernay) au travers d'un groupement d'intérêt public. Ce GIP est soutenu par un consortium qui réunit 22 partenaires.

Le projet se décline autour de trois axes de développement interdépendants mettant en valeur l'écosystème territorial :

- **Possibilités offertes par le territoire en termes d'expérimentation, de démonstration et d'évaluation**
- **Potentiel de partage de la connaissance**
- **Capacités de recherche**

4 objectifs et propositions d'actions illustratives pour les atteindre :

- Devenir le territoire de référence de la viticulture et de l'agriculture
- Faire profiter le territoire d'une intensification de la mise sur le marché des résultats de recherche des produits et des services innovants de la bioéconomie
- Mettre les habitants autour de la dynamique de co-développement territorial
- Redevenir un territoire fortement attractif en s'appuyant sur ces forces vives.

M. le Président précise que la réflexion sur le montage du dossier école universitaire de recherche a pu contribuer à l'élaboration de cette réponse de l'URCA et de ses partenaires. Il s'agit d'une stratégie de site, car l'URCA est impliquée sur deux sites ; Châlons-en-Champagne est partie prenante, notamment autour du projet Planète Art. M. le Président indique également que l'URCA se trouve sur une stratégie de valorisation du territoire autour de l'œnotourisme où l'institut Georges Chappaz travaille et que les activités développées par la Ville de Reims ou le Grand Reims autour du CEBB sont présentes dans ce territoire. M. le Président précise que, pendant l'audition, la question universitaire a été très présente et notamment la capacité du territoire à mobiliser des chercheurs sur des thématiques proposées aussi bien dans le domaine des sciences humaines et sociales que dans le domaine

des sciences exactes. Il s'agit d'une approche transversale. Une rencontre a lieu avec les parties prenantes du projet afin de finaliser les choses. De plus, en tant que chef de file du regroupement d'établissements de l'enseignement supérieur, l'URCA a cette responsabilité de permettre aux membres associés à l'URCA d'aller sur des projets s'ils renforcent l'intensité scientifique ou apportent de la valeur ajoutée. Il appartient désormais à l'URCA de contribuer au développement en mettant les moyens nécessaires au service de ce développement, avec pour objectifs d'être une université de proximité dans le cadre du premier cycle.

M. Arnaud ROBINET indique que le jury a souligné la qualité du dossier. L'objectif était de rassembler les forces vives autour des thématiques de la bio économie et de porter un dossier pour le territoire. En effet, plusieurs dossiers commençaient à se dessiner sur le territoire marnais. Châlons et Epernay ont été associés à ce projet aussi bien les villes que les agglomérations. De plus, les acteurs avaient commencé à travailler ensemble depuis plusieurs mois sur l'exposition universelle 2025, la Ville de Reims avait été retenue pour accueillir un forum et un pavillon autour de la bioéconomie. Le travail fait dans le cadre de l'exposition universelle 2025, même si la France n'est plus candidate, va se poursuivre dans le cadre du projet TIGA et ce n'est qu'une étape et un an de travail intensif est à prévoir. D'un point de vue organisationnel, M. Arnaud ROBINET précise qu'une rencontre va être faite très prochainement avec l'ensemble des acteurs pour former le GIP et le consortium qui va permettre de piloter l'ensemble des projets. Il s'agit d'un véritable challenge.

M. Aomar HADJADJ indique que l'on ne peut que se réjouir du franchissement de la première phase. Cependant, comme d'autres projets, les conseillers ne sont informés qu'après coup. Il aurait été opportun d'associer les structures à la discussion avant. M. Arnaud ROBINET indique qu'il y a plus d'un an pour travailler et approfondir l'ensemble du dossier. L'université, les collectivités et l'ensemble des acteurs industriels et partenaires vont ainsi disposer de davantage de temps.

M. Le Président indique qu'au niveau de l'URCA, le travail a été en grande partie réalisé lors de la réponse de l'appel à projet des écoles universitaires de recherche et ce projet a été complètement transparent. L'approche était réaliste. M. le Président indique qu'il sera attentif à ce que les autres projets soient présentés au CA le plus en amont possible.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir si un porteur de consortium existe. M. le Président indique qu'il s'agit du GIP, en cours de structuration, qui sera porteur.

M. Arnaud ROBINET ajoute que les collectivités portent le projet avec un ensemble de partenaires et le partenaire le plus important est l'Université.

M. Richard LE NAOUR indique que pour cette seconde phase une subvention de 400 000 € maximum est prévue. M. Le Président indique qu'il s'agit effectivement d'un montant maximum de 400 000 € de subvention qui sera à valoriser à l'identique par le consortium.

M. Richard LE NAOUR indique que le résultat de la deuxième phase sera connu dans un an. Il souhaite savoir le nombre de dossiers qui seront retenus. M. le Président indique qu'il y en aura 12 ou 13. M. Richard le NAOUR souhaite connaître la signification de l'exposant 2 sur le nom du projet. M. Arnaud ROBINET indique que l'exposant « 2 » correspond au CO2.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir si le dossier était retenu dans la phase finale d'appel à projet, quel serait le montant de la dotation auquel on pourrait prétendre pour réaliser le projet, ainsi que la période. M. Le Président indique que cela s'étend sur 10 ans, sur des projets de 30 à 50 millions d'€.

Mme Annie BECRET souhaite savoir si la taille du consortium peut évoluer dans le temps. M. le Président indique que les structures sont souples.

Mme Jocelyne DIAS indique que la gouvernance du projet sera un critère important. L'URCA est un des seuls projets qui a d'ores et déjà prévu un GIP.

M. Le Président indique que les établissements supérieurs sont des partenaires et pourront rejoindre des actions, le GIP est en cours de construction. Cette phase sera discutée. L'opérateur étant la Caisse des dépôts et consignations, il s'agit de développement territorial et économique. Il ne s'agit pas d'un portage « classique » de projet auxquels l'université a l'habitude de répondre. C'est la raison pour laquelle le portage nécessaire a été fait par les collectivités, en lien avec le territoire.

- Modification des critères d'attribution de la PEDR

M. Olivier DUPERON indique que le changement est mentionné dans la dernière page du relevé de décisions. Il s'agit de la version adoptée en 2017 et il est ajouté un point qui figure dans le relevé de décisions du 16 Janvier 2018.

M. Essaid AIT-BARKA indique que lors du conseil académique une proposition avait été faite. La proposition a été refusée par une voix. Un compromis a donc été trouvé, celui de revenir aux règles de l'année dernière, avec une seule modification sur l'évaluation des MC. Jusqu'à présent, les MC qui avaient dans leur évaluation un C étaient refusés d'office. Il est toléré qu'un maître de conférences ait la note C, à condition que ce soit en rayonnement et non pas en publication.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir si la première proposition était celle du ministère ou celle de l'URCA qui l'avait modifié. M. Essaid AIT-BARKA indique que les 2 propositions ont été modifiées. M. le Président indique que les deux propositions sont assez proches, plutôt inspirées du ministère, qui ont été discutées et refusées par le CAC. Une discussion est faite sur la proposition en cours avec une petite amélioration sur cette note C. Au niveau des attributions de la PEDR par rapport à l'année dernière, une personne de plus aurait été bénéficiaire.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir où sont classés les maitres de conférences hors classe. M. Essaid AIT-BARKA indique qu'il y a deux catégories dans la note : PR1/PR ex et PR2 et l'ensemble des maitres de conférences. Il ajoute que la seule modification se situe au niveau de l'évaluation des collègues MC. En effet, jusqu'à présent lorsqu'il y avait un C dans l'évaluation ils étaient éliminés et désormais ce n'est plus le cas, à condition que ce ne soit pas en publication ou en taux d'encadrement. M.Essaid AIT-BARKA indique qu'il y a un barème de points.

M. Aomar HADJADJ a une remarque concernant les chaires. Lorsqu'il s'agit d'un recrutement local, il ne voit pas bien le critère de différenciation d'une chaire d'un professeur de 1^{ère} classe. M. Le Président indique qu'il ne faut peut-être pas une PEDR pour les chaires, mais une prime de titulaire de chaire qui peut être fixée selon d'autres modalités.

M. Aomar HADJADJ souhaite savoir si ces modalités seront applicables à la prochaine campagne. M. Le Président répond par l'affirmative. Il ajoute que le budget voté pour 2018 est excédentaire, donc les moyens de l'université le permettent.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne arrête les critères d'attribution de la PEDR approuvés par la Commission Recherche du Mardi 16 Janvier 2018, à l'unanimité.

- relevé de décisions de la commission recherche du 16 Janvier 2018 pour information

5°) Questions pédagogiques

- Capacités d'accueil Parcoursup 2018-2019

Mme Marie OLIVIER fait une présentation des capacités d'accueil. Elle indique que l'ensemble des tableaux ont été transmis aux administrateurs, suite à des arbitrages avec le Rectorat. La nouvelle plateforme Parcoursup demande à ce que soient renseignées des capacités d'accueils. Le choix qui a été fait conjointement avec le Rectorat est de se baser sur les inscrits actuels en augmentant légèrement avec les primo-entrants. L'objectif est d'offrir légèrement plus de places que l'année dernière. Certaines licences ont été créées, notamment les bi-licences, licence Art, Sciences de l'éducation, avec une capacité d'accueils de 40 places. Les capacités d'accueils sont variables : de 40 places pour les plus faibles à 940. Il s'agit de primo-entrants, c'est-à-dire que les redoublants ne sont pas pris en compte et viendront en plus de ces capacités d'accueil.

M. le Président indique qu'une discussion va être faite, de sorte à avoir la capacité à accueillir tout le monde. Les mouvements inter-académiques sont moins maitrisables. Il a été demandé l'ouverture de l'académie sur le sud de l'Aisne dans la redéfinition des périmètres. Le processus se met en place, avec un lien direct avec le rectorat. M. le Président mentionne également qu'il existe une stratégie régionale au sens du rectorat de la Grande Région. En effet, les capacités d'accueil augmentent, y compris dans les filières en tension. M. le Président

indique que ce qui est le moins maîtrisé est l'impact de l'île de France sur l'académie de Reims, étant donné que l'URCA est frontalier. Au niveau des filières en tensions au niveau national, une maîtrise de la hausse des effectifs a été faite l'année dernière en STAPS.

M. Le Président indique que concernant les inscriptions SISES, au 15 Janvier 2018, il y avait une évolution à la hausse de 1.9 % des effectifs étudiants par rapport à 2017, avec des évolutions par composante qui sont connues par l'établissement. Certains effets peuvent être analysés sur des dates de clôture anticipées d'inscription, des filières qui sont en tension. Ces outils seront présentés à un prochain conseil d'administration et ils ont été remontés au Ministère. M. le Président constate que les sites délocalisés sont attractifs (par exemple, les IUT se développent beaucoup sur les antennes de Châlons et de Charleville). Les filières, comme la licence de Droit, est en hausse de 6% à Troyes, alors qu'elle n'est que de 2% à Reims. Les sites délocalisés ont un effet bénéfique pour l'université.

M. Aomar HADJADJ indique que pour l'IUT c'est volontaire. C'est en effet un choix qui a été fait de fermer quelques groupes et d'en ouvrir d'autres et ce n'est donc pas un problème d'attractivité. M. le Président indique qu'étant donné que l'IUT est une composante sélective, les flux sont donc maîtrisés.

M. Richard LE NAOUR relève qu'il a été indiqué que les chiffres des capacités d'accueil ont été élaborés en partenariat avec le Rectorat, il souhaite savoir si les responsables de formation ont été consultés. Mme Marie OLIVIER indique que ce n'est pas le cas pour les L1, ils ont été consultés sur le Portail Master, étant donné que les directeurs de composantes ont été les interlocuteurs. En revanche, les L1 ont été élaborés à partir des inscrits réels de cette année, en augmentant légèrement. Mme Marie OLIVIER précise que lorsqu'il s'agit d'une création, c'est 40 places.

M. le Président indique qu'il y avait 4 filières sur lesquelles les capacités d'accueil étaient définies jusqu'à présent. Désormais, avec Parcoursup, les capacités d'accueil doivent être définies pour toutes les filières. Les capacités d'accueil ont donc été définies sur la base des inscrits de cette année, augmentées légèrement. Les étudiants seront inscrits même si il y a une erreur sur l'appréciation des capacités d'accueil, pour les filières qui ne sont pas en tension.

M. Richard LE NAOUR indique, qu'à la lecture du relevé de décisions de la CFVU, il n'a pas vu que les capacités d'accueil avaient été discutées. Mme Marie OLIVIER indique que les capacités d'accueil n'étaient pas disponibles pour la CFVU, ce qui explique d'ailleurs que les documents ont été communiqués tardivement.

Mme Annie BECRET relève que pour une création, il faut 40 places et souhaite savoir à partir de combien la filière est ouverte. M. le Président indique qu'une discussion est en cours à ce sujet avec les Doyens. Au niveau de l'ouverture, il faudra partir sur des effectifs plus réduits et acceptables. Il faut que les conditions soient requises pour l'ouverture dès la rentrée

prochaine. Il apparaît possible que des créations soient mises en œuvre seulement à la rentrée suivante. M. Le Président ajoute que l'accréditation qui a été proposée correspond à l'université de Reims et l'établissement a la volonté qu'elle soit mise en œuvre. Une réponse de la DGESIP a été faite sur l'étude de la soutenabilité par rapport à l'accréditation qui a été validé par le CNESER. L'arrêté d'accréditation n'a pas été encore réceptionné. Le volet soutenabilité a été exploré, sur lequel il est fait quelques recommandations sur les filières qui sont plus coûteuses que la moyenne nationale et qui peuvent donner des marges de manœuvre dans la mise en œuvre locale. Ce point fera l'objet d'une discussion en Conférence des Doyens, préalablement à la discussion au CA.

Mme Marie OLIVIER ajoute qu'au niveau de la licence Art par exemple, une étude a été faite et pas mal de lycées sont intéressés, donc les 40 places devraient être atteintes.

M. Le Président indique qu'il y a la question des parcours sous-jacents à l'accréditation et notamment des dispositions qui sont en train d'être étudiées aussi pour répondre aux étudiants qui n'auraient pas complètement le profil pour réussir en 3 ans leur licence. Des discussions sur ce point sont en cours actuellement avec l'académie de Reims, les lycées ainsi que les partenaires du regroupement, notamment le CNAM Grand Est. M. le Président indique, qu'à l'occasion d'un précédent CA, il avait fait un état des lieux de discussions au niveau du bassin de Reims par rapport au public de bacheliers. Il rappelle, à ce titre, que par rapport à l'académie de Reims, des caractéristiques particulières sont présentes dans les Ardennes et la Haute Marne où 30 % de titulaires du baccalauréat ne poursuivent pas leurs études, pour des questions d'éloignement ou de crainte de rejoindre l'université. Ce public-là peut être « capté » par la mise en place de parcours adaptés avec les lycées et le CNAM. Une réflexion sur ce point est en cours actuellement. Un appel à projet sur les territoires d'innovations pédagogiques va sortir prochainement et pourra financer ce type d'initiative innovante dans le domaine de la pédagogie.

M. Aomar HADJADJ souhaite savoir la raison pour laquelle cette discussion n'a pas été évoquée en CFVU. Mme Marie OLIVIER indique que les capacités d'accueil ne relèvent pas des prérogatives de la CFVU.

Mme Marie-Pierre CURUTCHET constate qu'il y a 170 inscrits pour AES Reims et ils étaient 199 inscrits cette année. Mme Marie OLIVIER indique qu'ils étaient 98 primo-entrants. Au niveau du CUT, en prenant les effectifs de cette année qui comprennent les redoublants et les primo-entrants, en AES ils sont 128 inscrits et passent à 230 inscrits. En droit, ils sont 224 inscrits cette année et l'on passe à 320 inscrits. Elle souhaite savoir, si l'ensemble des étudiants est intégré, où peut-on les mettre ? Mme Marie OLIVIER indique qu'il y a peu de chances pour que les capacités d'accueil soient atteintes. Cela fait partie d'une volonté de l'université de montrer le souhait de développer le CUT et d'offrir des places à des étudiants, y compris à Troyes.

M. le Président indique qu'AES Troyes bénéficiera d'un emploi réservé sur la mise en place de Parcoursup. Le CUT devrait aussi, sur les quotas d'investissements réservés à la mise en place de Parcoursup, être retenu sur la modernisation de son infrastructure numérique. Les choix sont discutés en fonction de la situation des filières en tension au niveau national et de la situation de l'établissement. M. le Président rappelle le vote du CA de 4 emplois pour les filières en tension, les 2 emplois complémentaires sont arbitrés au niveau du Rectorat. M. le Président précise que deux emplois supplémentaires seraient dédiés à Troyes, un en soutien à l'AES et un en soutien à l'IUT. M. le Président ajoute que si le compte financier 2017 est positif, une campagne d'emplois complémentaire sera faite qui permettra de mentionner ces emplois, pour les enseignants-chercheurs, les enseignants du second degré et les BIATSS. Cette information sera connue après le 13 Mars 2018.

*Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve les capacités d'accueil relatives à Parcoursup 2018-2019, pour les licences et les DUT, sous réserve de modifications, telles que listées dans le tableau en annexe, **avec 16 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions.***

- Capacités d'accueil Portail Master 2018-2019

Présentation par Marie OLIVIER.

Mme Marie OLIVIER indique qu'il faut les voter de nouveau cette année. Il s'agit du retour des composantes qui est proposé aux administrateurs aujourd'hui.

*Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve les capacités d'accueil relatives au Portail Master 2018-2019, sous réserve de modifications, telles que listées dans le tableau joint en annexe, **avec 21 voix pour et 5 abstentions.***

- Création d'un diplôme « Master Erasmus Mundus en Bioéconomie »

Mme Marie OLIVIER indique qu'il était mentionné dans les fiches AOF, du Master « Biologie et Agrosciences » de l'UFR sciences exactes et naturelles, le projet d'un Master Erasmus Mundus en Bioéconomie. Il faut que le projet soit déposé et la clôture de l'appel à projet est fixée au 15 Février 2018.

Mme Marie OLIVIER précise que le Master est en lien avec 4 autres établissements (AgroParis Tech, Université Aalto de Finlande, Université de Liège, et la Tallinn University of technology d'Estonie). Il s'agit d'un Master intégralement en anglais, avec un premier semestre à l'URCA et un stage à l'étranger au 4^{ème} semestre. L'URCA a été choisie pour le premier semestre ainsi que pour la semaine d'intégration des nouveaux arrivants. Ce sera également le lieu de la remise des diplômes des étudiants 2 ans plus tard.

Mme Marie OLIVIER indique que pour la partie rémoise il s'appuie sur des Masters existants. Il n'y aura pas de création d'enseignements pour lesquels les enseignants font leurs cours en

anglais. Les étudiants dans le Master classique auront également leurs cours en anglais. L'appel à projet est fait pour une ouverture du Master en Septembre 2019.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir si au niveau des déplacements, il existe une prise en charge financière pour les étudiants. Mme Marie OLIVIER indique que les Masters Erasmus Mundus ont un budget qui concourt à la mobilité étudiante.

Mme Annie BECRET souhaite savoir si les étudiants qui suivent le Master classique sont prévenus que le Master est en anglais. Mme Prudence BARBERA indique que ce sera prévu dans le nouveau Master seulement pour le 1^{er} semestre. Mme Marie OLIVIER indique que les enseignants peuvent développer des supports en français afin de les aider. M. Olivier DUPERON ajoute qu'il s'agit de manière générale d'une dimension importante de l'internationalisation des formations.

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la création du Diplôme « Master Erasmus Mundus en Bioéconomie », à l'unanimité.

- relevé de décisions de la CFVU du 23 Janvier 2018 pour information

6°) Questions financières :

- Acceptation d'un don de 104 000 € effectué par la caisse régionale du crédit agricole du Nord-Est

Présentation par Mme Hélène ŒUF.

Mme Hélène ŒUF indique que par convention du 08 Décembre 2017, la caisse régionale du Crédit Agricole Nord-Est a souhaité doter l'Université afin de soutenir la vie étudiante et la recherche, d'un don de 104 000 €, dont 50 000 € pour le financement de ROMEO, 50 000 € pour les investissements informatiques et pour 4000€ à des frais de fonctionnement et de maintenance liés à ces investissements. Il est demandé aux membres du CA d'accepter ce don.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir comment a été définie la répartition et la raison pour laquelle il est encore dédié 50 000 € à la plateforme ROMEO qui avait déjà bénéficiée de 500 000 € en 2017 sur fonds propres de l'Université. Mme Hélène ŒUF indique qu'il s'agit certainement du choix du donateur.

M. Philippe POPLIMONT précise que 50 000 € ont été dédiés à la plateforme ROMEO car un accord de partenariat a été conclu entre les futurs Start-up qui sont installées et l'ingénierie qui sera faite.

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne accepte le don de 104 000 euros effectué par la caisse régionale de crédit agricole du Nord Est, à l'unanimité.

Cette somme permettra de soutenir à hauteur de 50 000 € le projet ROMEO, 50 000 € seront dédiés à des investissements logistiques et informatiques et 4000 € seront dédiés à la prise en charge de frais de fonctionnement et de maintenance des installations.

- Dons et remise de prix

Mme Hélène OEUF indique que l'université, dans le cadre de certains événements peut être amenée à faire des dons ou des remises de prix à des personnels ou des personnalités extérieures. Pour faire ces dons, il est nécessaire d'avoir une délibération cadre du CA. L'URSSAF encadre également les dons à 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale par bénéficiaire et par an, c'est-à-dire 166 € en 2018.

Mme Hélène OEUF précise qu'une dérogation à ce plafond est possible et il est donc proposé de délibérer afin de permettre à l'Université de pouvoir remettre des prix et des dons aux personnes mentionnées.

M. Olivier DUPERON précise qu'il s'agit d'une mesure de protection pour les personnes qui reçoivent ces dons et qui sont couvertes par une délibération du CA.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir si un salarié peut bénéficier des bons d'achats dans le cadre d'un mariage, d'une retraite etc. Mme Hélène OEUF indique que la réglementation le prévoit. L'URSSAF a diligenté des contrôles en nombre important auprès des Universités pour s'assurer qu'il n'y ait pas de requalification de certains dons.

Les membres du conseil d'administration de l'Université approuvent la prise en charge de prix, bons d'achat, décorations ou autres achats au profit de personnalités extérieures ayant contribué aux missions de l'Université, de personnels ou d'étudiants lors d'événements particuliers (départ en retraite, remise de diplôme...), à l'unanimité.

Le montant maximum de ces dépenses est limité à 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale par bénéficiaire et par an.

A titre exceptionnel, dans l'intérêt du service, l'ordonnateur responsable des crédits peut autoriser la prise en charge de prix ou dons au-delà de cette limite appréciée par bénéficiaire et par an. Dans ce cas, il lui appartient d'attester auprès de l'agent comptable que les conditions d'exonération sont cumulativement remplies :

- *événement répertorié par l'URSSAF (mariage, naissance, retraite, Noël des enfants, rentrée scolaire pour l'essentiel)*
- *lien entre l'événement et le cadeau,*
- *montant par événement ne dépassant pas la limite des 5% du plafond de la sécurité sociale*

Les prix de prestige attribués à des tiers extérieurs relèvent de l'autorisation du président de l'université.

- Remise gracieuse

Mme Hélène ŒUF indique que Reims Université club basket a une dette envers l'Université de 3080 € qui correspond à des locations de salles non honorées. Le RUCB a rappelé une demande de remise gracieuse formulée en 2014, jointe au dossier et qui n'avait pas été instruite de manière formelle, même si un accord oral aurait été donné. Il est donc proposé aux membres du CA de se prononcer sur cette demande de remise gracieuse.

Mme Sandrine HENRY remarque que le courrier de demande de remise gracieuse date de 2013 et souhaite savoir la raison pour laquelle il n'est présenté que maintenant. Mme Hélène ŒUF indique qu'elle reprend ainsi que son équipe recettes le recouvrement. Depuis novembre 2017, une reprise du recouvrement des années antérieures est faite.

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la remise gracieuse de 3 080 euros au profit du Reims université club basket (RUCB), à l'unanimité.

7°) Questions statutaires

-Statuts UFR odontologie

M. Olivier DUPERON précise que la commission des statuts s'est réunie le 19 Janvier 2018 afin d'étudier les deux modifications de statuts (Odontologie et Esi Reims) et a donné un avis favorable à l'unanimité. M. Pierre MILLET indique que les anciens statuts dataient de 1986 et étaient particulièrement obsolètes. Une première présentation avait été faite, mais un problème avait été soulevé sur le nombre de votants, dans le cadre du conseil de gestion. En effet, il manquait une voix, il s'agissait des deux tiers des élus et non des deux tiers des présents. Par ailleurs, les maquettes étaient devenues caduques sur le plan administratif puisque les CNU ont complètement évolué au niveau d'Odontologie et ont été reconstruits. M. Pierre MILLET indique qu'il est présenté, en accord avec la commission des statuts, les statuts sur lesquels les notions de sous-sections ont été éliminées. Les 9 disciplines odontologiques correspondent aux anciennes 9 sous-sections. Il ajoute que le document est identique, en dehors de ce changement de terme, par rapport à ce qui a été voté antérieurement. De plus, un changement a été demandé par la commission des statuts, concernant le Directeur, qui peut être choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs. M. Olivier DUPERON indique qu'il s'agit d'une disposition légale.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir la date à laquelle les Statuts ont été votés. M. Olivier DUPERON indique que les statuts ont été votés en Avril 2017.

M. Richard LE NAOUR indique qu'il a vu dans le conseil de gestion que différentes commissions étaient présentes et il souhaite savoir si les membres de ces commissions font partie du

conseil de gestion. M. Pierre MILLET indique que ce n'est pas forcément le cas. Il explique que chacune des disciplines désigne un membre pour faire partie de ces commissions et cela permet que chaque département soit représenté au sein des commissions de travail.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir ce que représente le chef de pôle, membre de droit. M. Pierre MILLET indique qu'il s'agit de chef de service.

M. Aomar HADJADJ salue le travail bien fait de la commission des statuts.

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve les statuts de l'UFR Odontologie, à l'unanimité.

-Statuts de l'ESI Reims

Présentation par Mme Carole CORPEL. Mme Carole CORPEL indique qu'il s'agit d'une mise en conformité des statuts suite à la codification des dispositions relatives aux instituts et écoles internes de l'université. Ces statuts ont fait l'objet d'un toilettage et d'une navette entre la commission des statuts et l'ESI Reims. Ces statuts ont reconfiguré la composition du conseil d'école au niveau du nombre de personnalités extérieures qui est passé de 13 à 12 membres, afin de permettre l'ajout d'un représentant des personnels BIATSS dont le nombre passe de 3 à 4. Il y a eu également l'ajout d'un représentant d'une association des anciens diplômés. Ces statuts ont été adoptés par la commission des statuts à l'unanimité.

M. Richard LE NAOUR indique qu'il a remarqué que le Président du conseil d'école était un membre extérieur. M. Olivier DUPERON indique que c'est sur le modèle de l'IUT.

M. Aomar HADJADJ indique qu'il est fait référence au règlement intérieur, à la fin des statuts. Mme Carole CORPEL indique qu'il sera adopté par le Conseil d'Ecole. M. Olivier DUPERON indique que le règlement intérieur n'existe pas encore et va être élaboré.

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve les Statuts de l'ESI Reims, à l'unanimité.

8°) Statuts de la Fondation partenariale INNOVENT-E

M. Olivier DUPERON indique que ce point avait été abordé en Octobre 2017, en approuvant la participation de l'URCA à cette fondation partenariale. Des modifications sont intervenues avec de nouvelles universités qui ont intégrées la Fondation ainsi que la présence a minima de deux salariés au sein de la Fondation. Les universités qui en sont membres doivent à nouveau délibérer afin de confirmer leur participation et valider ces modifications.

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les statuts de la fondation partenariale InnovENT-E, avec 22 voix pour et 3 abstentions.

9°) Désherbage des ouvrages de la BU

Mme Carine EL BEKRI indique que le désherbage est une opération qui permet d'éliminer des documents afin de renouveler les collections et nécessite une approbation du CA. Mme Carine EL BEKRI explique qu'il y a deux façons de « desherber » : soit enlever du libre accès des collections et reléguer les collections au magasin, soit le retrait définitif des collections. Le retrait définitif des collections s'effectue par des critères précis qui sont définis comme l'obsolescence de l'information, l'état physique des collections. Le retrait définitif des collections s'effectue soit par le pilon physique soit par le don d'ouvrages. En règle générale, les collections sont données à des associations, comme bibliothèque sans frontières. Mme Carine EL BEKRI souhaiterait qu'un don soit fait à la communauté universitaire des ouvrages issus du désherbage. Cette action s'inscrit dans des objectifs de développement durable.

Mme Aude LAQUERRIERE-LACROIX souhaite savoir quel est le volume de ces livres. Mme Carine EL BEKRI indique que toutes les bibliothèques universitaires sont concernées par les opérations de désherbage. Le volume est différent selon les périodes de l'année. Il peut y avoir des opérations de désherbage plus importantes, notamment cette année avec le désherbage de la bibliothèque Robert de Sorbon qui était nécessaire de trier.

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le désherbage des ouvrages de la Bibliothèque universitaire, à l'unanimité.

La bibliothèque universitaire proposera les ouvrages desherbés aux membres de la communauté universitaire.

10°) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H08.

CNESER : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

COMUE : Communauté d'universités et d'établissements

DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CAC : Conseil Académique

UTT : Université de Technologie de Troyes

CNAM : Conservatoire national des arts et métiers

CT : Comité technique

PEDR : Prime d'encadrement doctoral et de recherche